



Demande de naturalisation par mariage

Par **fiach nada**, le **08/01/2016** à **03:21**

Bonjour, je suis rentrée en 2005 en France et j'ai effectué des études en lettres à savoir une licence et jn master. Depuis fevrier 2012 je suis marié à un français. Cependant suite à la stérilité de mon mari, nous avons décidé de se séparer pour quelques mois afin de bien se décidé quand à notre avenir. Nous avons fait une séparation auprès de la caf. Actuellemé notre vie commune a repris. Cela fait 4 ans que nous sommes marié. Je souhaite faire faire une demande de naturalisation par mariage dans les mois prochains. Est ce que la sepàration qui avait été faite pour quelques mois va me pénaliser en sachant que nous avons toujours garder un logement en commun? En cas de refus que faire? Puis refaire une nouvelle demande? La préfecture va t'elle me considérer comme fraudeuse au vu de cette separation momentanée qui a permis a notre couple de savoir ce qu'on veut exactement car la nouvelle de la stérilité n'était pas facile a gérer. Est ce que la préfecture enquête auprès de la caf? Aie je le droit de faire la demande de naturalisation?